

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Nadine GUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SERMENTIZON AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉCOLES PUBLIQUES (SIGEP)**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

Considérant qu'au 1er janvier 2019, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a rétrocedé à ses communes membres ses compétences en matière d'activités scolaires et de restauration scolaire ;

Considérant que la Communauté de Communes s'est trouvée retirée du SIGEP au titre de ces compétences, mais a conservé une compétence « Organisation et gestion des accueils de loisirs sans hébergement : vacances scolaires et mercredis avec ou sans école (journée ou après-midi) » qui interfère avec la compétence « péri et extrascolaire » inscrite dans les statuts du SIGEP ;

Considérant qu'à ce jour, il subsiste un maintien de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne en représentation substitution de SERMENTIZON, au sein du SIGEP, pour une partie de la compétence péri et extrascolaire.

Dans un souci de sécurité juridique et sur conseil des services de l'Etat, la Commune de SERMENTIZON a engagé une procédure d'adhésion au SIGEP, en application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération de la Commune de SERMENTIZON du 12 avril 2019 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIGEP du 27 mai 2019.

Il appartient aux organes délibérants de chacun des membres du SIGEP de se prononcer sur l'admission de la Commune de SERMENTIZON dans un délai de 3 mois.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion au SIGEP de la Commune de SERMENTIZON.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

